

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Septembre et sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, MM GENTILS Christian, GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence, *Adjoint*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina, *Conseillers Délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM. CHATELAIN Dominique, COCHET Stéphane, REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, LELIEVRE Jérôme, BERNARD Hugues, Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme JARNIOU Vanessa, conseillère municipale, à M. FROGER Daniel

M. HICQUEL Christophe, conseiller municipal à M. BERNARD Hugues

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillère municipale*.

Convocation du : 07 septembre 2017
Nbre Conseillers en ex. : 21
Nbre Conseillers présents : 19+ 2 pouvoirs
Affichage le 25 septembre 2017

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu** de la séance du 24 juillet 2017.
2. **Assainissement** : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service.
3. **SIAEP de Loire Béconnais** : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service.
4. **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
 Immeuble, section AI n° 90, sis 92, rue Louis Joubert
5. **Délégation du Conseil municipal au Maire** : application de l'article L2122-22 du CGCT
6. **Affaires Diverses.**

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 24 Juillet 2017.

II – ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il est détaillé comme suit :

- Caractéristiques techniques du service
- Tarification du service assainissement et recette
- Indicateur de performance
- Financement des investissements
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée
- Tableau récapitulatif des indicateurs

Dont suivent les principales informations

Caractéristiques technique du service

Le service dessert 2 635 habitants, pour 1 042 abonnés au 31 décembre 2016.

Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement est de 1500 abonnés, dont les habitations du futur lotissement de la Croix Clet.

En 2016, il a été facturé 106 620m³.

Le linéaire de réseau est de 18,7km et la filière de traitement de la station est en boue activée aération prolongée, d'une capacité de 4 000 équivalent- habitant, avec un débit journalier admissible de 800 m³.

Il est produit 32,5 tonnes de boues, réparties sur 8 bassins.

Tarification du service assainissement et recette

Le prix du m³ de 0 à 6 000m³ est de 1,65€ au 01/01/2016 et également au 01/01/2017, soit TTC 2,01€.

Recette de fonctionnement : 230 224€, réparti : redevance eaux usées : 174 261€ ; PFAC : 49 506€ ; travaux de raccordement : 6 457€.

Financement

Budget 2016 :

Investissement : ➤travaux : 2 712€ (aucun chantier important)

➤Etat de la dette : remboursement de 113 572€ en capital. En cours de la dette au 31/12/2016 : 339 904€

➤Dotation aux amortissements: 79 947€.

Projets à l'étude :

2017- 2018 : programme de renouvellement et de réhabilitation du réseau : dernière tranche du schéma directeur de 2010 : estimation : 320 000€.

2018 -2019 : renouvellement du poste de relèvement de Janot, en lien avec le lotissement de la Croix Clet : estimation : 180 000€.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité :

✓ADOPTÉ le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

- ✓DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

III –SIAEP DE LOIRE BECONNAIS : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

M. le Maire précise qu'un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SIAEP de Loire Béconnais a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il est détaillé comme suit :

- Caractéristiques techniques du service d'eau potable
- Tarification et recette
- Indicateur de performance
- Financement des investissements
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Dont suivent les principales informations :

Caractéristiques techniques du service d'eau potable

Ce Syndicat gère la production, la protection de l'ouvrage de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable, sur 12 communes allant d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire à Erdre en Anjou.

Le service est exploité en régie.

La population desservie est de 19 570 habitants pour 8 651 abonnés. Ingrandes/ Loire a intégré le SIAEP au 01/01/2016.

Il est prélevé au niveau des puits 1 532 956m³ d'eaux brutes, volume produit : 1 329 320 et volume distribué 1 142 344m³.

Le linéaire du réseau de canalisation en eau potable est de 612km au 31/12/2016.

Le SIAEP achète 189 593m³ d'eau à Atlantic'eau pour alimenter les communes de Villemoisin, St Sigismond et Ingrandes.

Tarification et recette

Le prix du m³ TTC revient à 1,74€ ou 1,86€ pour les trois communes ci-dessus dénommées.

Les recettes de fonctionnement sont de 2 081 238,48 € dont 1 495 831€ pour les ventes d'eau et 349 172,60€ pour la redevance de l'Agence de l'Eau.

Indicateur de performance

Indicateur de performance de réseau : 87,46%

Rendement primaire : Volume vendu sur volume mis en distribution : 83,33%

Indice linéaire de perte de réseau : 0,85m³/j/km.

Linéaire renouvelé : 3,535km en 2016, soit 16,182km au cours des 5 dernières années.

Financement

Budget 2016 :

Financement des investissements

Montant des travaux réalisés : 844 804€

Etat de la dette : en cours : 525 800,66€, dont 77 974,95€ de remboursement du capital en 2016.

Amortissement : 561 703,70€.

Projets à l'étude :

Renouvellement des réseaux AEP : 860 000€

Sécurisation de l'alimentation en eau potable : 2 142 000€.

Après la présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

✓Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2016 du SIAEP de Loire Béconnais.

IV - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de déclaration d'intention d'aliéner suivante :

 Immeuble, section AI n° 90, sis 92 rue Louis Joubert

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption pour cet immeuble.

V – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

<i>Décision n°</i>	<i>Libellé</i>	<i>Date</i>	<i>Créancier / Débiteur</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
2017D029	Travaux de restructuration du 2 rue de Chalennes en maison départementale des solidarités Mission de diagnostic amiante et plomb avant travaux	25/08/2017	QUALICONSULT Angers (49)	250,00€	300,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces informations.

VI – AFFAIRES DIVERSES.

a. Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux assainissement de IRH:

M. le Maire précise que dans le cadre des travaux sur le réseau assainissement, au vu des montants estimés, il convient de modifier le montant de maîtrise d'œuvre, proposé par la société IRH. En effet le montant de base de 17 000€ HT était basé sur des travaux compris entre 150 000 et 220 000€ HT.

Le montant estimatif prévisionnel des travaux à l'issu de l'étude projet est de 304 845,85€ HT. Après accord le montant de la mission est porté à 19 550€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

→valide l'augmentation du montant de la Maitrise d'Œuvre pour les travaux sur le réseau assainissement de 17 000€ à 19 550€ HT ;

→autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la société IRH de Beaucouzé.

b. Lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement de la route de St Augustin.

M. le Maire, informe les élus du lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement de la route de St Augustin, du carrefour de la rue Neuve Belle à celui de l'accès au Cocci Bulle. Un plan est présenté aux élus.

La maîtrise d'œuvre est assurée par IRH.

Le montant estimé des travaux est de 169 000€ HT, avec la participation financière :

- du département à hauteur de 19 017,50€ (voirie définitive),
- participation de la CCLLA de 42 750€ HT,
- des subventions : DETR pour 23 962,50€ et au titre des amendes de police pour 7 448€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide le Dossier de Consultation Entreprise pour les travaux d'aménagement de la rue de St Augustin,
- ✓ Autorise M. le Maire à lancer la consultation.

c. Validation du prêt de 270.000€ lotissement de la Croix Clet – achat de la propriété au lieudit « Croix Clet ».

M. le Maire précise qu'une consultation auprès de plusieurs banques a été lancée pour un prêt de 270 000€ pour une durée de 4 à 5 ans avec remboursement du capital in fine.

Ce prêt est destiné à financer l'achat de la propriété, au lieudit « Croix Clet ».

Seul, le Crédit agricole propose une offre : Euribor 12 mois : -0,161 ou prêt à taux fixe de 1,50%

Concernant l'offre à taux variable, pour une durée 4 ans le taux est de 0,789% ; pour une durée de 5 ans, il est de 0,889%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

✍ valide l'offre de prêt de 270 000€ auprès du Crédit agricole, aux caractéristiques suivantes :

- durée de 5 ans
- taux révisable indexé sur l'Euribor 12 mois ; taux annuel (-0,161% +1,05%)
- frais de dossier : 405€
- possibilité de remboursement partiel ou total sans indemnité.

✍ autorise M. le Maire ou M. Buron, adjoint aux finances à signer le contrat de prêt à intervenir.

d. Solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan Irma. Information relayée par l'Association des Maires.

M. le Maire fait part du communiqué de presse émis par l'Association des Maires, qui fait appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (2 contre), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA, auprès de la Croix Rouge.

e. Effectif de rentrée scolaire 2017 :

M. le Maire présente les effectifs de la rentrée scolaires 2017 - 2018:

Ecole	2016/2017	2017/2018
Maternelle Prévert	100	97
GSP Lully	167	164
Ecole Abbaye		
Maternelle	87	74
Primaire	87	99

Dates des prochains conseils municipaux: les lundis 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

TOUR DE TABLE

- ⇒ Reprise des travaux au carrefour central programmée pour la fin octobre
- ⇒ Réunion avec M. Meyniel, de la DRAC jeudi dernier, sur le dossier du projet culturel. Réunion le 25 septembre du groupe de travail d'élus.
- ⇒ Reprise du local sis 2, rue de St Augustin en octobre. Procédure en cours avec un liquidateur.
- ⇒ Journée du patrimoine : trouver une solution pour pérenniser, le fonctionnement de ce week-end. Infos locales insuffisantes. Revoir la communication.
- ⇒ Propagation de rats dans lotissement : Voir pour traitement auprès de l'association FDGDON.
- ⇒ CME : M. Gil et Donatien, l'animateur jeunesse, ont présenté aux différentes écoles (Lully et l'Abbaye) le fonctionnement d'un Conseil Municipal d'Enfants. Le nouveau Conseil sera élu le 9 octobre pour 2 ans; l'élection aura lieu salle Anjou 2000.
- ⇒ Conseil communautaire : Compte rendu du 14 septembre 2017.